

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières d'Ethifiance pour les petites et moyennes entreprises françaises
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Les émetteurs font l'objet d'une notation extra-financière sur la base de 4 thèmes (Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs) pour lesquels sont définis plus de 140 critères d'analyse.

Plus de 90 de ces critères, les plus pertinents et significatifs au regard des risques et opportunités à mesurer, sont notés et entrent, de manière « équipondérée », dans la note globale ESG de l'entreprise.

Le résultat final de la notation sur 100 est ensuite basé sur 20.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Dans l'univers de 560 titres, 280 valeurs passent le filtre financier et environ 80 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 30 septembre 2021

PALATINE FRANCE SMALL CAP : 13,58 / 20

ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX GR : 10,83 / 20
(périmètre 93,31%)

% des valeurs non couvertes par Ethifiance

↙
En % de lignes : **7,41**

↘
En % des encours : **3,92**

Historisation des notes

Note Mars 2021	Note Juin 2021		
13,30 / 20	13,57 / 20		

ACHATS : **VESIATIV** : Certains la stratégie RSE est intégrée à la vision globale du Groupe via son troisième plan stratégique « Catalyst » et sa Raison d'Être : « soutenir la transformation et la croissance du Groupe dans le monde à travers l'excellence opérationnelle et le numérique durable » et pour mission d'accélérer l'innovation et la transformation digitale. L'entreprise semble vouloir mettre l'innovation au service de la RSE et à travers ses valeurs : proximité, audace, confiance et engagement.

La stratégie est orientée autour de 4 grands axes : i) responsabilité, ii) l'écosystème, iii) l'empreinte sociétale et environnementale, iv) l'expérience.

L'empreinte environnementale de Vesiativ est à 76.5% issue de ses émissions directes (scope 1), notamment ses véhicules (42.5%) et son parc informatique (36%). Le déploiement d'une « car policy » visant à réduire les émissions liées aux déplacements est en cours avec une transformation progressive du parc existant en véhicules hybrides et électriques ainsi que des incitations aux reports modaux et aux mobilités douces.

Concernant son capital humain, l'effectif est majoritairement localisé en France (75%) avec 30% de l'effectif qui sont des femmes. Les salariés sont associés aux résultats de Vesiativ, avec 10.7% des salariés actionnaires. Concernant l'engagement, l'enquête de satisfaction menée en 2020 montre un taux d'engagement de 77%.

VENTES : **WAVESTONE** : s'est engagé dans la RSE depuis 10 ans. La RSE est mise en avant dans son dernier plan stratégique « Wavestone 2021 » afin de mieux appréhender ces enjeux.

Cinq engagements ont été identifiés à l'aide de la matrice de matérialité auxquels l'entreprise a adossé des indicateurs de performance clés avec des objectifs précis et les Objectifs de Développement Durable (« ODD ») : i) la satisfaction client et l'accompagnement vers une performance durable, ii) le développement, la rétention et l'engagement des collaborateurs, iii) agir pour la diversité à travers un environnement de travail inclusif, iv) être une entreprise citoyenne et v) minimiser son impact environnemental. En 2020, Wavestone a décidé de lier son financement et sa performance ESG via des lignes de crédit existantes portant sur des objectifs de diversité, de conseil responsable, et sur l'empreinte environnementale de l'entreprise.

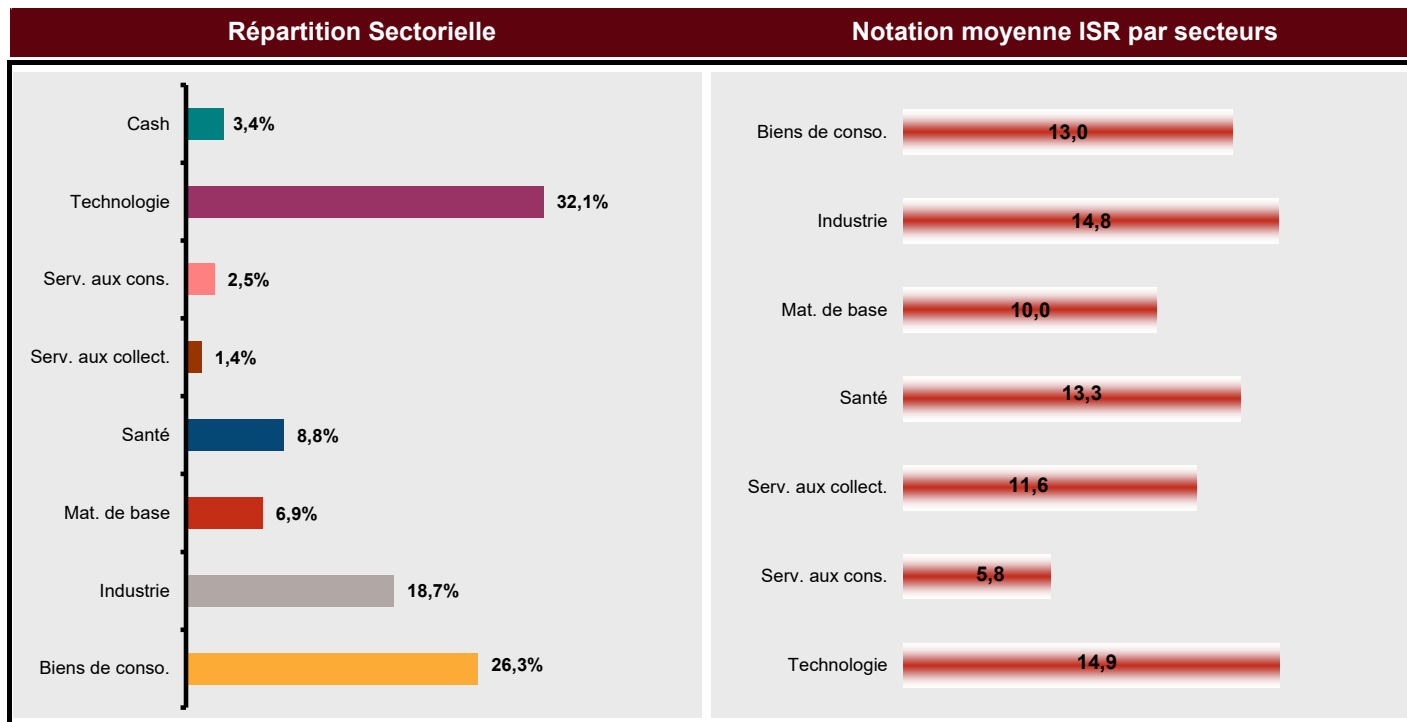
Concernant la gouvernance, la stratégie RSE est revue à minima une fois par an.

Parmi les 3,453 collaborateurs, 40.5% de l'effectif sont des femmes dont 31% en position de responsabilité et 98.74% de l'effectif sont en CDI. Concernant la rétention des talents, sujet clé dans le secteur, le turnover montre des tendances positives sur les 3 derniers exercices, passant de 18.4% en 2018/2019 à 11.3% en 2020/2021. Wavestone a signé sa charte d'engagement diversité/LGBT+ en 2019 sur l'inclusion des minorités dans le milieu professionnel.

Les collaborateurs sont associés aux résultats de l'entreprise via un Fonds Commun de Placement (FCPE Wavestone Actions) et des mesures sont inscrites concernant la qualité de vie au travail (congés maternité/paternité, service de crèches, conciergerie d'entreprise...) récompensée par sa place dans le Top 5 des Great Place To Work pour les entreprises de 500+ collaborateurs.

Sur l'engagement sociétal, l'entreprise est active via sa fondation et le mécénat de compétence avec 0.79% du temps du cabinet consacré au soutien de structures à vocation sociétal (objectif 1%). 36 partenaires associatifs ont été soutenus à travers 83 missions de conseil.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
JACQUET METALS	France	Matériaux de base	6,9%	10,0 / 20
WAVESTONE	France	Technologie	6,0%	17,0 / 20
SOMFY	France	Industrie	5,1%	16,6 / 20
AUBAY	France	Technologie	5,1%	16,2 / 20
SOITEC	France	Technologie	4,9%	16,4 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 septembre 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	215,5*	321,32**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	0,0*	3,73**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	0,0*	3,08**

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

Si l'empreinte carbone du fonds est inférieure à celle de son indicateur de référence, une amélioration de la part verte est attendue.

(1) Données TRUCOST

* Périmètre 93,91%

** Périmètre 79,57%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

93,91% de couverture pour le fonds PALATINE FRANCE SMALL CAP et 79,57% de couverture pour l'ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX GR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.